

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 819

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 7

Rétablir le 8° de l'alinéa 13 dans la rédaction suivante :

« 8° L'article 238 *bis*-0 AB est abrogé ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement rétablit la suppression, sur laquelle le Sénat est revenu, de la réduction d'impôt de 40 % sur l'impôt sur les sociétés au titre des versements réalisés en vue de l'acquisition d'un trésor national.